



## Acte naissance parents étrangers

-----  
Par Anna29

Bonjour, je suis de nationalité colombienne et je suis en train de constituer mon dossier pour la demande de naturalisation ici en France par décret.

En remplissant le formulaire de demande d'acquisition je me suis aperçue que pour les parents ils demandent "si possible" tout document d'état civil comme acte de naissance. Cela veut dire qu'elle doivent également être traduites par un traducteur assermenté et apostillés également?.

Merci de vos réponses.

Cordialement